



**CONFERENCE REGIONALE SUR LES MEILLEURES
PRATIQUES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES
DANS LE SECTEUR DE LA DEFENSE ET DE LA
SECURITE AU BURKINA FASO, AU MALI, EN
MAURITANIE, AU NIGER ET AU TCHAD**
Bamako, 17-18 mars 2021

Tenue à Bamako les 17 et 18 mars dernier, la **conférence régionale¹ sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources dans le secteur de la défense et de la sécurité des pays du G5 Sahel²** a été une réussite à beaucoup d'égards. La conférence a en effet généré de riches discussions et a mis au jour les bonnes pratiques du secteur. Les pré-recommandations identifiées lors des discussions donneront lieu à un partage et à une adaptation par les participants de chaque Etat, avant de permettre l'identification de priorités d'action par les partenaires et la mise en œuvre d'activités de soutien à l'implémentation.



¹ La conférence intervient dans le cadre du projet Gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso, Mali et Niger financé par le Royaume du Danemark, avec un soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères de la République française et mis en œuvre par DCAF

² Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad

L'objectif global de la conférence était d'**impliquer les parties prenantes clés du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, ainsi que les acteurs régionaux et internationaux, dans un cadre de dialogue soutenu et d'un niveau important d'adhésion autour des meilleures pratiques de transparence, de viabilité et de redevabilité en la matière.**



Trois objectifs spécifiques ont été atteints :

1. La réalisation d'un état des lieux de la gouvernance des ressources du secteur de la sécurité au Sahel (acteurs, fonctions, principes, etc.)

Lors des différentes sessions, les participants ont fait l'état des lieux des lois et règlements qui encadrent la gestion des ressources allouées à la sécurité et à la défense. Les dispositifs législatifs et réglementaires ont le mérite d'exister et d'être complets pour encadrer la gestion relativement transparente des ressources. Cependant, pour diverses raisons, l'efficacité de ces dispositifs est affectée par un défaut d'application ou une application extrêmement limitée.



L'auditoire a identifié un besoin de transparence qui exige une évolution des pratiques d'information et de communication des armées. Il a également noté que les Inspections des Armées et des services de sécurité ne jouissent pas de l'autonomie nécessaire à leur action. Aussi, les participants ont mis en exergue les défis majeurs des Etats du Sahel en matière de sécurité comme la corruption, la redevabilité et l'accès à la justice. Malgré l'existence d'instruments juridiques, ils déplorent la récurrence des mêmes dysfonctionnements dans le domaine de la défense et la sécurité. C'est le cas de l'accès à la documentation et aux informations qui sont soumises au statut de secret défense.

2. L'identification et la promotion des bonnes pratiques de gestion et de supervision des ressources

Les participants ont fait le constat que la corruption mine la démocratie. Ils ont mis au jour des bonnes pratiques à relever et à encourager en matière de transparence et de redevabilité — par exemple :

- l'adoption et l'usage des manuels de procédure spécifiques pour les acquisitions de matériels de sécurité comme bonne pratique de transparence susceptible d'améliorer l'efficacité opérationnelle
- la mise en ligne périodique des informations liées à la consommation des crédits inscrits au budget général de l'Etat par le ministère des Finances, y compris les budgets des secteurs de la défense et de la sécurité
- l'existence de plateformes de lutte contre la corruption ; l'effectivité de coopérations entre les institutions de contrôle et d'autres organes nationaux et internationaux à travers la signature de conventions de lutte contre la corruption ; et l'existence de formations continues des forces de défense et de sécurité (FDS) sur les questions de corruption pour leur faire prendre conscience des risques liés à la corruption dans leur secteur — comme bonne pratique de renforcement d'accès aux documents sensibles



3. L'élaboration de recommandations visant à améliorer la transparence et la reddition des comptes

Le besoin de transparence a amené les participants à formuler des recommandations concrètes visant à faire évoluer les pratiques des FDS. Les participants ont insisté sur la prévention des infractions, le renforcement des contrôles, l'opérationnalité des tribunaux, le rôle des parlements et l'importance de la société civile.



Ce dernier objectif sera rempli par la rédaction de deux documents :

1. Un rapport de synthèse, simple et intelligible, qui comportera un résumé structuré autour du cadre de la conférence et permettra aux participants de retrouver les constats et les recommandations mis en lumière pendant les deux jours. Ce rapport sera partagé avec les participants et les ministères avant sa finalisation afin de permettre une interprétation commune et une adaptation nationale
2. Un document de pré-recommandations, technique et sélectif, qui mettra en évidence des actions séquencées, précisant le pilotage et les acteurs responsabilisés. DCAF accompagnera la mise en œuvre d'un cadre de réformes au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad en concertation avec les partenaires et suivant un agenda commun

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter la [note d'information et l'agenda de la conférence](#)